

# CIGeM des Attachés

---

Réunions bilatérales  
Septembre 2012

DOCUMENT DE TRAVAIL



Crédit photo : Arnaud Bouissou/MEDDE

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

# Plan de l'intervention

- Point d'actualité
- Statistiques sur les mobilités
- Pyramidage du corps (vision prospective)
- Orientations GRAF et CAEDAD (suites du premier cycle de bilatérales)
- Suite des travaux

# Point d'actualité

- CAEDAD
  - Refus de DGAFP/DB sur demande d'augmentation du contingent
- Le Calendrier CIGEM s'accélère:
  - Réunion inter-services le 26/09/2012
  - Premiers projets de textes d'application en cours d'échanges interservices
  - Objectif publication décret d'adhésion 1er janvier 2013

# Statistiques sur les mobilités

## Bilan des mobilités obtenues par rapport aux demandes AAE/ITPE

Cycles	Corps	Nombre de demandes	Nombre de mobilités	« Taux de réussite »
2012/1	AAE	222	113	51%
	ITPE	353	192	54%
2012/5	AAE	318	144	45%
	ITPE	353	168	48%
2012/9	AAE	339	149	44%
	ITPE	487	220	45%
Moyenne	AAE	293	135	46%
	ITPE	398	193	48%

# Statistiques sur les mobilités

## Comparaison de la concurrence de la mobilité des AAE / ITPE

Cycles	Nombre de mobilités AAE actées	Nombre de mobilité en concurrence	Nombre de « réussite AAE »	« Taux de réussite »
2012/1	113	26	19	73%
2012/5	144	26	13	50%
2012/9	149	41	20	49%
Moyenne	135	31	17	55%

# Pyramidage du corps

- Hypothèses **de travail** pour les recrutements des prochaines années :

2009 : 50	2013 : 42
2010 : 53	2014 : 38
2011 : 55	2015 : 38
2012 : 50	2016 : 38

- Recrutements IRA :

- Recrutement par mobilités interministérielles

2009 : 67	2013 : $\pm \sim 30$
2010 : 38	2014 : $\pm \sim 30$
2011 : 59	2015 : $\pm \sim 30$
2012 : $\pm \sim 30$	2016 : $\pm \sim 30$

- Application des modalités de l'article 39 du décret avec une année en plus (doublement de la clause de sauvegarde jusqu'au 31 décembre 2016)
- Flux de recrutement dans le corps venant de la loi de déprécarisation (90 aae en 2013, 30 en 2014, 0 en 2015 et 10 en 2016)

# Pyramidage du corps

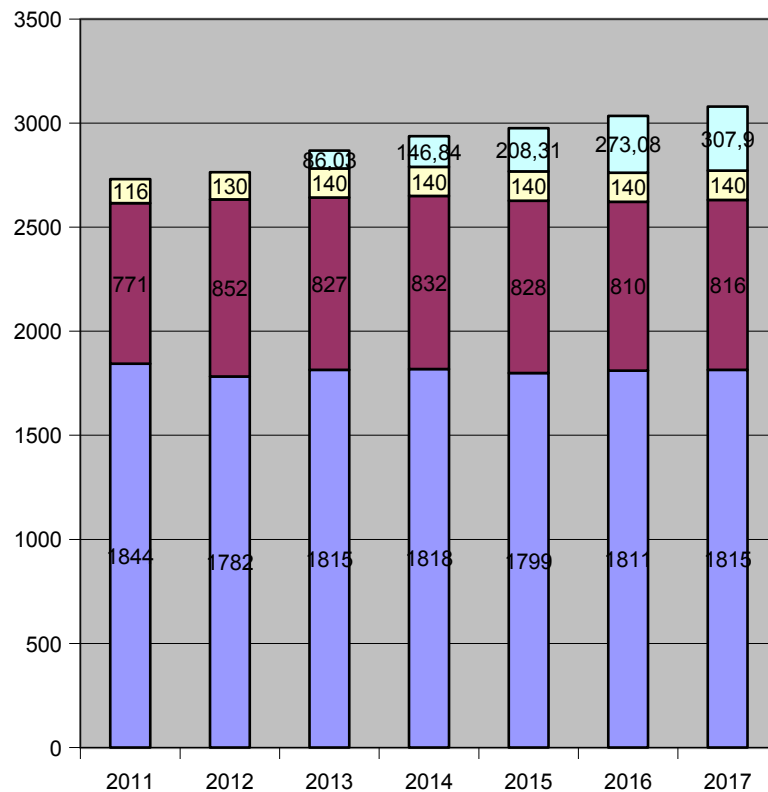
- Hypothèses des promotions
  - Evolution du taux pro/pro plusieurs hypothèses testées :

	2014	2015	2016	2017
Hypothèse basse	7,5 %	7 %	7 %	7 %
Hypothèse médiane	9 %	8 %	7 %	7 %
Hypothèse haute	9 %	8,5 %	8 %	7,5 %

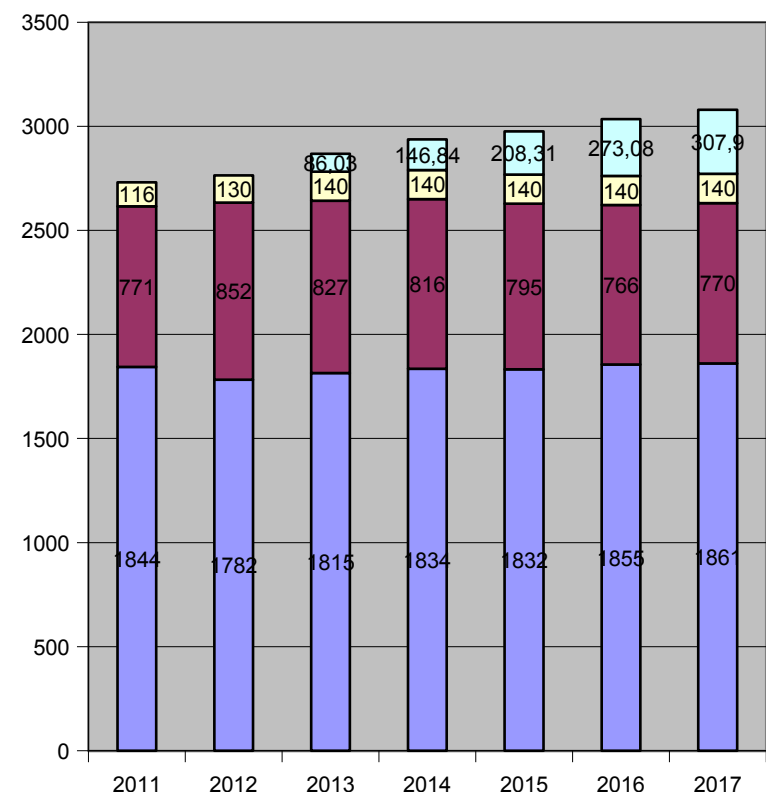
- Volume du GRAF : 10 % du corps
- Volume de l'échelon spécial : 20 % du grade
- Montée en charge du GRAF : 3% en 2013, puis 2% par an
- Stabilisation du nombre d'emplois fonctionnels : 140

# Pyramidage du corps

## Hypothèse haute



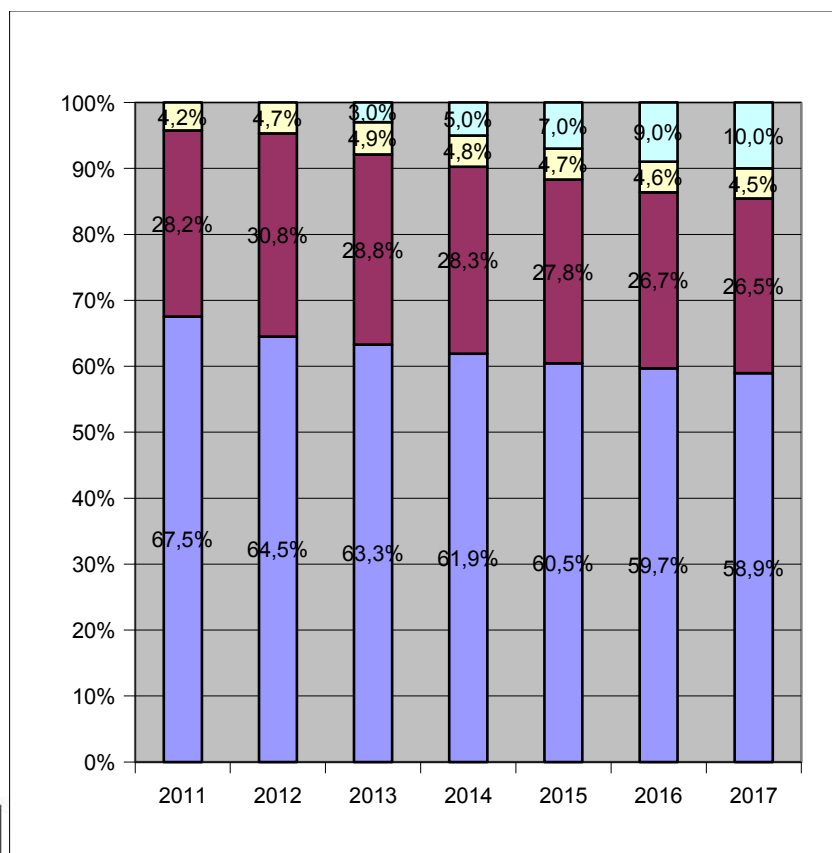
## Hypothèse basse



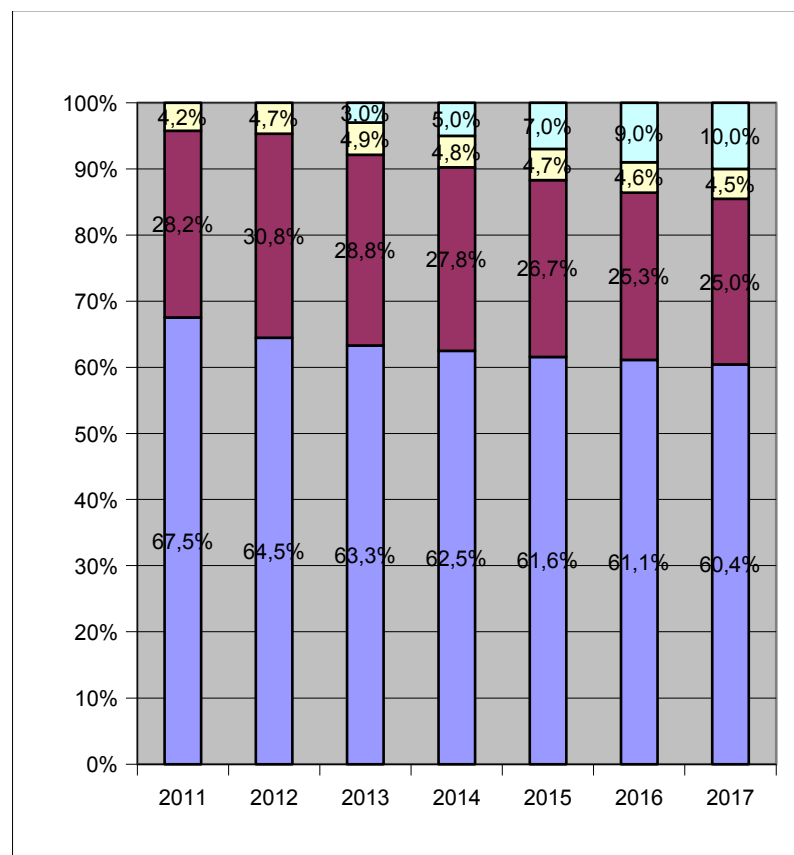


# Pyramidage du corps

## Hypothèse haute

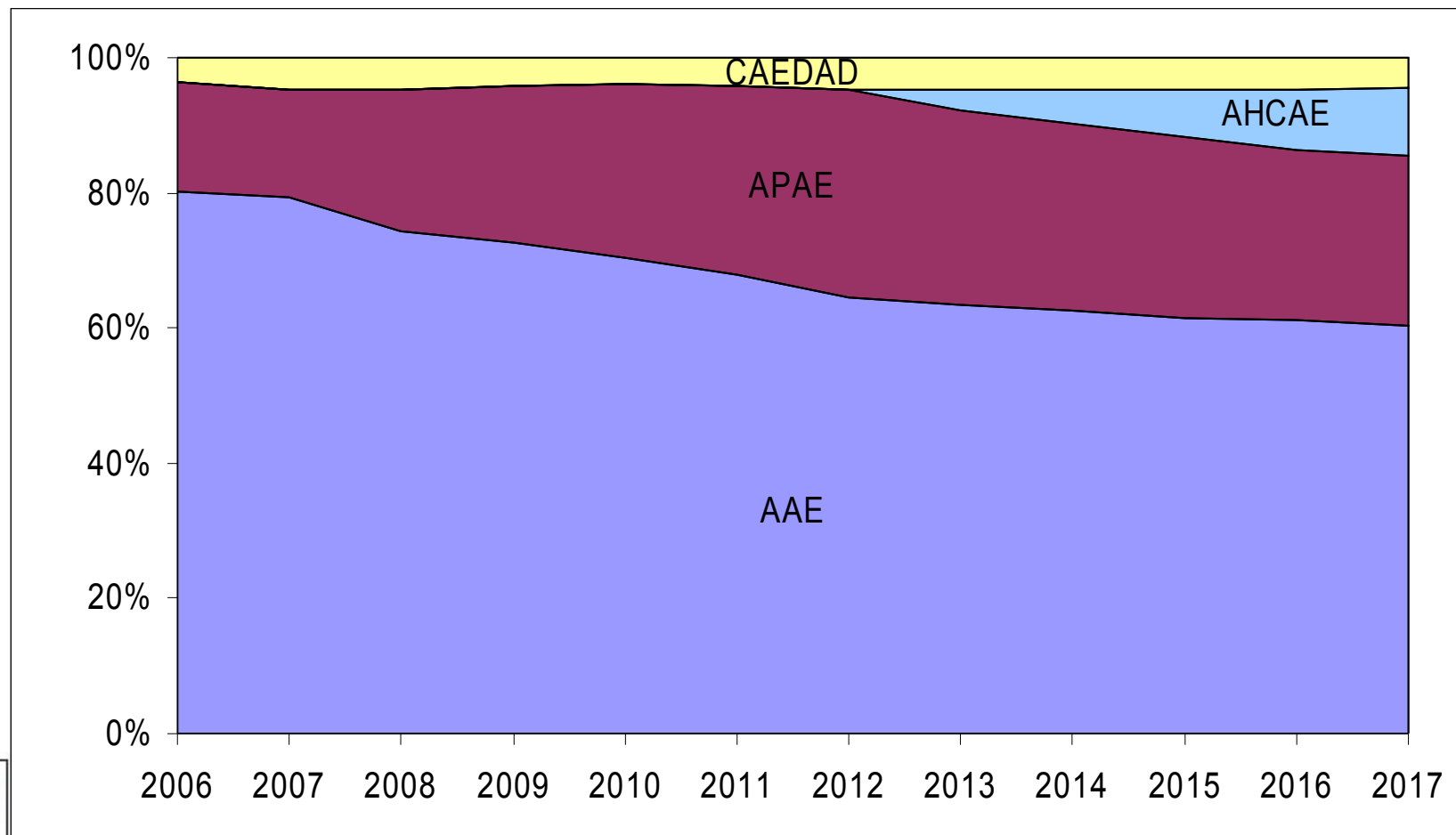


## Hypothèse basse



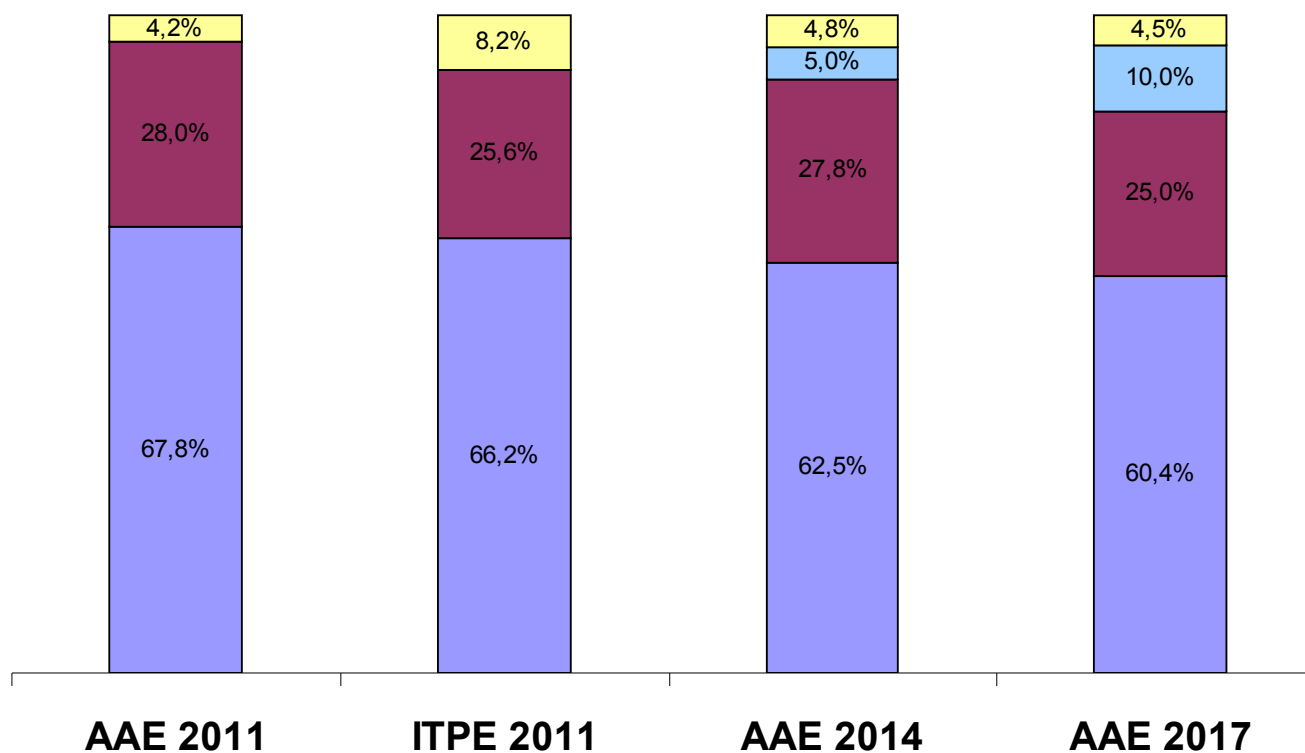
# Pyramidage du corps

- Evolution du pyramidage du corps (hypothèse basse)



# Pyramidage du corps

- Comparaison pyramidage des corps AAE / ITPE (projection avec hypothèse basse)



# Orientations CAEDAD

- Rappel des orientations :
  - Positionner les emplois fonctionnels de CAEDAD comme l'outil privilégié d'encouragement des parcours de carrières ascendants et dynamiques en favorisant la mobilité sur des postes prioritaires à enjeux pour le ministère.
  - Le détachement dans l'emploi fonctionnel est lié à l'emploi mais n'est plus « géré comme un grade »

# Orientations CAEDAD

Quelques principes de gestion proposés pour l'emploi fonctionnel :

- Les services proposent dans le cadre des cycles de mobilités les postes permettant l'accès à l'emploi fonctionnel
- La DRH contrôle et arbitre avant la publication en fonction :
  - De la nature du poste
  - De son inscription dans un parcours de carrière ascendant et dynamique
  - De la politique de recrutement mise en œuvre
- L'identification de ce poste comme « fonctionnalisable » apparaît dans le libellé
- Transparence en CAP : examen des mobilités ouvrant droit aux détachements dans l'E. F.
- Modification de la liste des emplois de CAEDAD en conséquence (le cas échéant)

# Orientations CAEDAD

- Les garanties :
  - Pas de remise en cause de la situation des agents actuellement sur emploi.
  - Seuls les emplois libérés entrent dans le nouveau dispositif (montée en charge progressive)
  - Communication renforcée sur l'emploi de CAEDAD auprès des services et sur les enjeux pour les agents
  - Transparence assurée par la publication du poste et par l'examen en CAP des mobilités ouvrant droit aux détachements dans l'E. F.
  - Test du dispositif par l'expérimentation avant mise en œuvre (soit avant le cycle 2014/1)

# Orientations CAEDAD

- Exercice HYPOTHETIQUE : nombre d'APAE susceptibles de devenir CAEDAD (3 cycles 2012)

Cycle de mobilité	Nombre de mobilités actées d'APAE	dont nombre postes pré-identifiés « fonctionnalisables »	dont agents répondant conditions statutaires pour accès CAEDAD	dont nombre agents déjà CAEDAD	« vivier potentiel »	dont agents mutés sur postes fléchés « fonctionnalisables »
2012-1	<b>39</b>	15 à 21	11	4	7	6
2012-5	<b>50</b>	14 à 18	9	5	4	2
2012-9	<b>58</b>	14 à 30	13	5	8	6

# Orientations GRAF

- Rappel des orientations :
  - Positionner le GRAF comme un grade de débouché valorisant les parcours professionnels accomplis des attachés principaux.



# Orientations GRAF

Quelques principes de gestion proposés pour le GRAF (tableau annuel d'avancement) :

- Répondre aux critères statutaires (avoir tenu des postes de particulières responsabilités cf. listes des emplois « grafables »)
- Promotion initiée à la demande de l'agent (pour ne pas promouvoir un CAEDAD qui n'y aurait pas intérêt)
- Prise en compte des parcours de carrière (exposition des postes)
- Prise en compte de l'ancienneté dans le grade et des fins de carrière
- Prise en compte du mode d'accès dans le grade

# Orientations GRAF

- Les garanties :
    - Tableau d'avancement établi après avis de la CAP
- Montée en charge progressive
- 3% pour 2013, puis 2% par an jusqu'au plafond de 10% en 2017

# Suite des travaux

- Pour le prochain cycle de bilatérales:
  - Présentation des projets de textes
  - Refonte de l'examen professionnel
  - Projet de rédaction des principes de la note de gestion CAEDAD – GRAF
- Pour la suite des cycles de bilatérales:
  - liste des emplois « grafables » spécifiques
  - réflexions en matière de formation

# FIN

